

N° 04 – FÉVRIER 2016

INFORMATIONS STATISTIQUES

L'IMPOSITION DES PERSONNES MORALES DANS LE CANTON DE GENÈVE : RÉSULTATS 2012 ET ÉVOLUTION DEPUIS 2009

En 2012, dans le canton de Genève, le nombre de contribuables personnes morales (PM) se fixe à 29 182. Ils représentent un bénéfice net total dans le canton de 30,912 milliards de francs et un capital propre total dans le canton de 188,236 milliards de francs. Ils génèrent un impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital (ICC) de 1,645 milliard de francs.

Trois branches concentrent près de 60 % de cet impôt: les services financiers (22 %), l'horlogerie (20 %) et le commerce de gros (18 %), qui englobe une grande partie

des activités de négoce. Par ailleurs, les contribuables PM versent 1,082 milliard de francs au titre de l'impôt fédéral direct (IFD); 17 % de ce montant, soit 0,184 milliard de francs, revient au canton.

Entre 2009 et 2012, le nombre de contribuables progresse de 9 % et le montant de l'ICC de 18 %.

CONTRIBUABLES, BÉNÉFICE NET TOTAL DANS LE CANTON, CAPITAL PROPRE TOTAL DANS LE CANTON, ET IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL, SELON LA BRANCHE ÉCONOMIQUE, EN 2012 (1)

MONTANTS ANNUELS EN MILLION DE FRANCS

CANTON DE GENÈVE

| | Contribuables | Bénéfice net total dans le canton | Capital propre total dans le canton | Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital |
|--|---------------|-----------------------------------|-------------------------------------|--|
| Total | 29 182 | 30 912 | 188 236 | 1 645 |
| Secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) | 55 | 1 | 12 | 0 |
| Secteur secondaire | 2 916 | 2 394 | 22 817 | 425 |
| Industries manufacturières | 1 217 | 2 203 | 21 578 | 380 |
| <i>dont</i> horlogerie | 182 | 1 320 | 15 263 | 325 |
| Autres branches du secteur secondaire | 1 699 | 191 | 1 239 | 44 |
| Secteur tertiaire | 26 172 | 28 514 | 165 377 | 1 220 |
| Commerce, entretien et réparation d'automobiles | 5 241 | 9 685 | 47 929 | 356 |
| <i>dont</i> commerce de gros | 3 089 | 9 280 | 45 798 | 294 |
| Activités financières, assurances | 4 607 | 15 017 | 93 662 | 463 |
| <i>dont</i> services financiers | 2 413 | 14 331 | 88 363 | 354 |
| Autres branches du secteur tertiaire | 16 324 | 3 811 | 23 785 | 400 |

(1) Classification des branches selon la Nomenclature générale des activités économiques 2008 (NOGA 2008).

Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

CONTEXTE

Les 29 182 contribuables PM recensés en 2012 sont des entreprises qui ont la personnalité morale de par leur nature juridique. Ils représentent 86 % des emplois des entreprises de droit privé du canton de Genève.

Les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée représentent 79 % des contribuables PM. Les associations, fondations, sociétés immobilières, sociétés coopératives et fonds de prévoyance constituent les 21 % restants.

Le commerce de gros est la branche d'activité qui concentre le plus grand nombre de contribuables PM (11 % du total). Les activités immobilières (10 %) et les services financiers (8 %) arrivent ensuite. L'horlogerie n'en représente que 0,6 %.

Les résultats qui suivent se concentrent sur les éléments imposables générés par les contribuables PM et sur les principaux impôts dont ils s'acquittent.

Le bénéfice net total dans le canton et le capital propre total dans le canton correspondent au bénéfice net total et au capital propre total générés par les PM dans le canton, sans les parts non imposables en Suisse ou dans le canton.

BÉNÉFICE NET TOTAL ET CAPITAL PROPRE TOTAL DANS LE CANTON

En 2012, le bénéfice net total dans le canton se monte à 30,912 milliards de francs. Près de la moitié de ce montant est généré par les services financiers. Le commerce de gros, qui englobe une grande partie des activités de négoce, en représente 30 % et l'horlogerie 4 %.

Le capital propre total dans le canton s'élève à 188,236 milliards de francs en 2012. Les services financiers en concentrent près de 50 %, le commerce de gros 24 % et l'horlogerie 8 %.

RÉPARTITION PAR COMMUNE

L'application sur le bénéfice net total dans le canton et sur le capital propre total dans le canton de déductions en vertu d'un arrêté d'exonération HBM, HLM, HCM, HM antérieur à 2001 ou au sens des dispositions des articles 22 ou 23 LIPM détermine le bénéfice net imposable dans le canton et le capital propre imposable dans le canton.

Seuls le bénéfice net imposable dans le canton et le capital propre imposable dans le canton peuvent être ventilés par commune. Les montants sont répartis selon la(les) commune(s) où l'entreprise exerce ses activités.

La ville de Genève, de par sa taille et le fait qu'elle abrite une grande partie des activités économiques du canton, concentre près de 60 % tant du bénéfice net imposable que du capital propre imposable.

En termes de bénéfice net imposable, Plan-les-Ouates arrive en deuxième position (8 % du total), notamment du fait de la présence d'un grand nombre d'entreprises

horlogères sur le territoire de cette commune. Lancy, en raison principalement de la présence d'activités de commerce de gros, et Meyrin suivent avec 7 % chacune.

En termes de capital propre imposable, Lancy en concentre 16 %, Meyrin et Vernier 5 % chacune.

IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL SUR LE BÉNÉFICE ET LE CAPITAL

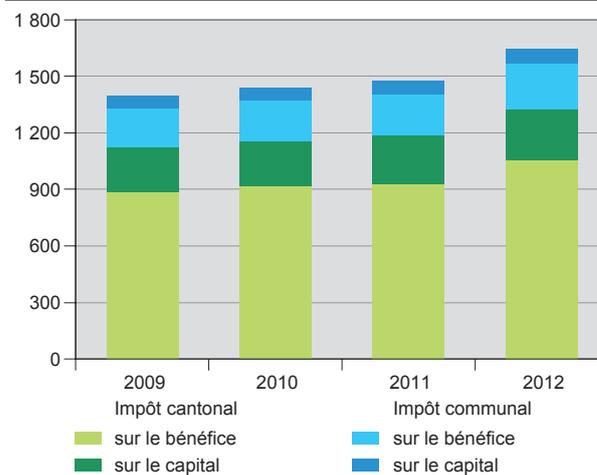
Le total des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital (ICC) représente 1,645 milliard de francs en 2012.

Les contribuables PM de la branche des services financiers cumulent le montant le plus élevé : 354 millions de francs. Suivent l'horlogerie (325 millions) et le commerce de gros (294 millions). A elles seules, ces trois branches représentent près de 60 % du total. Les activités immobilières arrivent ensuite, avec un montant de 139 millions.

Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital, depuis 2009

Montants annuels en million de francs

Canton de Genève



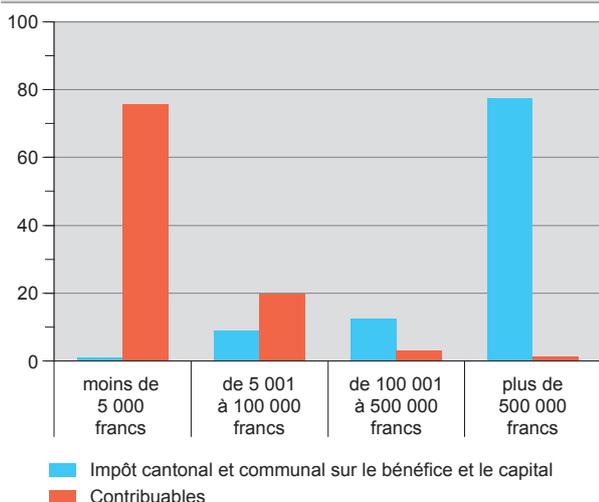
Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

Le montant total de l'ICC se décompose comme suit : les impôts sur le bénéfice en représentent 79 % et les impôts sur le capital les 21 % restants.

Par ailleurs, 80 % du montant (1,324 milliard de francs) sont constitués des impôts cantonaux, soit l'impôt de base et les centimes additionnels cantonaux. Le reste est formé des impôts communaux, soit les centimes additionnels communaux auxquels s'ajoutent les contributions au fonds de péréquation intercommunale.

La pyramide fiscale des PM est très fine. En 2012, trois quarts des contribuables PM paient un impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital inférieur à 5000 francs ; leurs parts cumulées dans le total des montants représentent 1,0 % du total dû. A l'opposé, les 392 contribuables PM dont l'impôt est supérieur à 500000 francs concentrent 77 % du total de l'impôt dû.

Répartition de l'impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital des contribuables PM, selon la classe d'impôt, en 2012
En % Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

IMPÔT FÉDÉRAL DIRECT SUR LE BÉNÉFICE

Parallèlement, les contribuables PM du canton versent, en 2012, 1,082 milliard de francs au titre de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice; 0,184 milliard de francs revient au canton, soit 17 % de l'IFD.

Ainsi, en cumulant l'ICC et l'IFD, le montant d'impôt qui revient au canton de Genève est de 1,829 milliard de francs.

ÉVOLUTION ENTRE 2009 ET 2012

Le nombre de contribuables progresse de manière continue et augmente de 9 % entre 2009 et 2012.

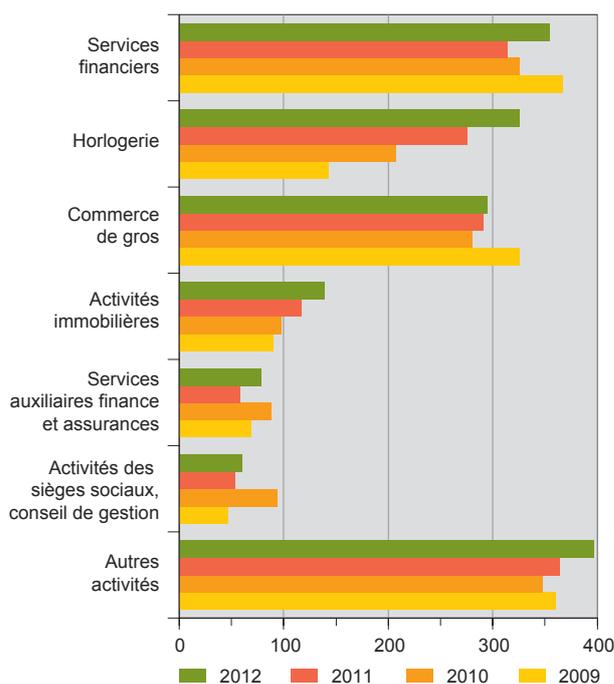
Dans le même temps, le bénéfice net total dans le canton s'accroît de 2,4 %, mais son évolution est volatile. Il se replie de 9 % entre 2009 et 2010 avant de rebondir entre 2010 et 2011 (+13 %) et de rester stable entre 2011 et 2012. Cette volatilité s'explique en partie par l'évolution de la conjoncture économique, mais aussi par d'autres facteurs, notamment de nature comptable.

La volatilité est encore plus marquée au niveau des branches d'activité. Dans l'horlogerie, le bénéfice net total progresse année après année, mais le rythme de la croissance ralentit. Malgré cela, entre 2009 et 2012 il est tout de même multiplié par 2,5! Dans les services financiers, comme dans le commerce de gros, le bénéfice enregistré en 2012 est inférieur à celui de 2009 de, respectivement, 7 % et 3%. Dans ces deux branches, une année de forte croissance n'a pas permis de combler deux années de recul.

Moins volatil car plus structurel, le capital propre dans le canton s'accroît chaque année. Entre 2009 et 2012, il augmente de 9 % et atteint 188,236 milliards de francs.

Le montant des impôts cantonaux et communaux sur le bénéfice et le capital augmente de 18 % entre 2009 et 2012. Il est en recul dans les services financiers et le commerce de gros (respectivement -3 % et -10 %), tandis qu'il progresse de 127 % dans l'horlogerie. Logiquement, cette évolution est similaire à celle du bénéfice net total, qui est prépondérant pour déterminer le montant d'impôt.

Impôt cantonal et communal sur le bénéfice et le capital, selon la branche économique, depuis 2009
Montants annuels en million de francs Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Selon l'article 49 de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, les contribuables personnes morales (PM) sont : les sociétés de capitaux (sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions, sociétés à responsabilité limitée), les sociétés coopératives, les associations, les fondations, les placements collectifs qui possèdent des immeubles en propriété directe, les sociétés d'investissement à capital fixe, les personnes morales étrangères ainsi que les sociétés commerciales et les communautés étrangères de personnes imposables.

Depuis 2009, tous les contribuables sont inclus dans les résultats selon l'état de taxation de fin janvier de l'année N+3. Pour environ 5 % d'entre eux, les montants sont sujets à modification, compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, d'une part, et de la procédure de taxation, d'autre part.

L'assujettissement, les objets et le calcul de l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des PM du canton de Genève sont définis par la loi sur l'imposition des personnes morales du canton (LIPM - D 3 15).

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les informations sur l'imposition des contribuables PM appartiennent au sous-domaine du domaine *Etat, structure et évolution des entreprises* du domaine 06 *Industrie, commerce et services* :

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06_02

Département des finances

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse

© OCSTAT, Genève 2016. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 04 – FÉVRIER 2016

03.02.2016

